



# MAIRIE DE BRUNÉMONT

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 à 18H30

**PRESENTS** : Mr Alain DUPONT, Mme Dorothée LOCQUET, Mr Aurélien FAUVEAUX, Mme Julie LAMPIN, Mr Stéphane ANCEAUX, Mr Tom COLBE, Mme Patricia LELEU, Mr Dylan DARRE, Mme Marie MARONNIER, Mr Aurélien DUPUIS, Mr Benoît VERNIN, Mme Raymonde DORDAIN

**ABSENTS** : Mr Denis PAPIN, Mme Nathalie FAUVEAUX.

**REPRESENTES** : Mr Denis PAPIN représenté par Mme Raymonde DORDAIN, Mme Nathalie FAUVEAUX représentée par Mme Julie LAMPIN

**PRESIDENT DE SEANCE** : Mr Alain DUPONT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Dorothée LOCQUET

Le Président de séance demande aux conseillers municipaux :

- Avez-vous eu le compte-rendu sommaire de la séance du 06 octobre 2022 ? oui
- Avez-vous des observations à formuler ? non

### **1. COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2022 dressés par Madame Estelle DELVILLE et Madame Claire KELLY, les Comptables, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal,**

**Par 10 Voix POUR (dont 1 pouvoir) et 4 ABSECTIONS (dont 1 pouvoir)**

**ADOpte le compte de gestion 2022, dressé par les comptables**

### **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Pour la circonstance, la présidence est donnée à Madame LOCQUET Dorothée, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire, qui donne la parole à Monsieur Aurélien FAUVEAUX qui présente l'ensemble des recettes et des dépenses ainsi que le reste à réaliser, conformément à la nomenclature M14. Monsieur le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote.

**Le Conseil Municipal est invité à voter :**

✓ **Le Compte Administratif du Camping, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :**

- Dépenses de Fonctionnement : 19 777.93 €
- Recettes de Fonctionnement : 60 910.42 €
- Dépenses d'Investissement : 9 934.71 €
- Recettes d'Investissement : 23 426.26 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 41 132.49 €.

- La section d'investissement se solde par un déficit de 11 968.92 €.

Le besoin net de la Section d'investissement est 11 968.92 € (compte 1068).

C'est de 29 163.57 € dont nous disposerons pour le budget 2022 (compte 002 – recettes de fonctionnement).

✓ **le Compte Administratif de la commune, dont la récapitulation peut ainsi se résumer :**

- Dépenses de Fonctionnement : 486 780.16 €
- Recettes de Fonctionnement : 617 718.55 €
- Dépenses d'Investissement : 145 685.43 €
- Recettes d'Investissement : 290 517.52 €

- La section de fonctionnement se solde par un excédent de 284 714.06 €.

- La section d'investissement se solde par un excédent de 7 656.52 €.

Les restes à réaliser se soldant par un déficit de 14 929.03 € le besoin net de la Section d'investissement est 7272.51 € (compte 1068).  
C'est de 277 441.55 € dont nous disposerons pour le budget 2022 (compte 002 – recettes de fonctionnement).

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à 09 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 4 Abstentions (dont 1 pouvoir),  
ADOpte Les comptes administratif 2022 camping et mairie**

**3. BUDGET PRIMITIF 2023**

• **COMMUNE** :

Lecture des budgets : chaque conseiller a reçu individuellement les documents.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **815 506.66 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **122 776.78 €**.

• **CAMPING** :

Lecture des budgets : chaque a reçu individuellement les documents.

Le budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **79 163.57 €** et en dépenses et recettes d'investissement à **22 022.84 €**.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à 09 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 5 Abstentions (dont 1 pouvoir),  
ADOpte Les Budgets Primitifs 2023 camping et mairie**

**4. VOTE DES 2 TAXES**

**Le conseil municipal accepte par 11 Voix POUR (dont 1 pouvoir) et 3 ABSENTIONS (dont 1 pouvoir) les taux comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 37.28 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 66.81 %
- Taxe habitation 15.38 %

**5. VOTE DES SUBVENTIONS A METTRE AU BUDGET.**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions à inscrire au budget.

Les subventions seront versées dès réception du bilan annuel de chaque association.

**Associations :**

- Le comité des fêtes 350,00 €
- Cat 'patrouille 350,00 €
- Éco sensée 350,00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Par 09 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 5 Abstentions (dont 1 pouvoir),  
ACCEPTTE ces subventions à condition que les Associations apportent leur bilan annuel.**

**6. TARIFS COMMUNE**

<b>CIMETIERE</b>	2023
Case de columbarium ou cave-urne 30 ans	1 230€
Case de columbarium ou cave-urne 25 ans	1 035 €
Case de columbarium ou cave-urne 20 ans	820 €
<b>DROIT CHANGEMENT DE LOCATAIRE</b>	
Terrain nu payé par le vendeur	50 €/cession
Terrain avec chalet payé par le vendeur	350 € cession
<b>FEDERATION PECHE LOCATION ETANG (+1%)</b>	4296.15 €
<b>LOCATION HUTTE</b>	2350.00 €

<b>SALLE DES FETES</b>	Habitant	Extérieur	
Location Week-end	250 €	350 €	
Location Journée	150 €	200 €	
Caution			800 €
Réservation acompte + attestation assurances			70 €
Forfait de nettoyage			80 €

✓ **LOCATIONS PART DE MARAIS**

Pour les personnes ne s'acquittant pas d'une taxe foncière sur la commune	<b>BAIL SIGNE AVANT 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019</b>		<b>BAIL SIGNE APRES 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019</b>	
	<b>ANNEE</b>	<b>MOIS</b>	<b>ANNEE</b>	<b>MOIS</b>
Terrains Rive Sud Habitant	820 €	69 €	1 000 €	84 €
Terrains Rive Sud Extérieur	975 €	82 €	1 150 €	96 €

Pour les personnes s'acquittant d'une taxe foncière sur la commune	<b>BAIL SIGNE AVANT 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019</b>		<b>BAIL SIGNE APRES 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019</b>	
	<b>ANNEE</b>	<b>MOIS</b>	<b>ANNEE</b>	<b>MOIS</b>
Terrains Rive Sud Habitant	780 €	72 €	960 €	100 €
Terrains Rive Sud Extérieur	935 €	85 €	1110 €	100 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à 12 voix POUR (dont 1 pouvoir) et 2 Abstentions (dont 1 pouvoir),**  
**ADOpte Les Tarifs 2023**

**7. DIVERS**

✓ **CONTRAT OCCASIONNEL en cas de remplacement d'arrêt maladie**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est dans l'obligation de remplacer le personnel en arrêt maladie pour le bon fonctionnement de la commune et demande à l'assemblée l'autorisation de signer un contrat occasionnel de 20 heures / semaine à partir du 02/05/2023 pour une durée de 03 mois renouvelable.

**Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du Maire,**

**Par 14 voix POUR (dont 2 pouvoirs)**

**APPROUVE le contrat occasionnel**

✓ Monsieur le Maire annonce les prochaines réunions de conseil municipal

- Le 29 juin 2023
- Le 28 septembre 2023
- Le 14 décembre 2023

**Levée de séance 19h45**